

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le trois décembre, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur François DENISSIEUX
Madame Christiane GUICHERD présente un pouvoir de Madame Patricia MIQUET
Monsieur Didier PIGNARD présente un pouvoir de Monsieur Hervé MASSARDIER

Objet :

DM 2
Budget du SIM
Exercice 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11

Vu la délibération D 14 02 806 du 5 mars 2014 portant approbation du budget 2014 du SIM

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements au budget du SIM tel que présenté ci-dessous :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 2031	6 000€	
TOTAL 20 : Immobilisations Incorporelles	6 000€	
D 2128	33 000€	
D 21318	30 000€	
TOTAL 21 : Immobilisation corporelles	63 000€	
D 2315		69 000€
TOTAL 23 : Immobilisation en cours		69 000€

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- APPROUVE la DM2 telle que présentée ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 4 décembre 2014

Le Président
Jean-Pierre

SINDICAT INTERCOMMUNAL
des COMMUNES de MURE et du
SI-LAURENT
de-MURE
★